

Le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO et la prise en compte du tourisme durable

Jusqu'à une période récente l'UNESCO est intervenu de façon ponctuelle en matière de tourisme, étant donné que ce domaine n'est pas statutairement de sa compétence. Toutefois, dans la perspective d'allier le développement économique des Etats membres et la protection du patrimoine culturel et naturel, l'UNESCO s'oriente vers une réflexion sur le tourisme durable.

1. Actualité du Centre du patrimoine mondial : la mise en place d'une réflexion sur la thématique du tourisme durable pour le biennium 2008-2009

Actuellement, les pressions exercées par le tourisme sont une des préoccupations principales sur les sites du patrimoine mondial avec le développement d'infrastructures impropres aux valeurs universelles exceptionnelles de ces sites et des impacts en termes sociaux et environnementaux souvent imprévus et incontrôlés. Alors que les pressions s'accroissent, les organes consultatifs du Centre du patrimoine mondial, l'IUCN, ICOMOS, ICCROM ainsi que d'autres agences des Nations Unies (tels la Banque mondiale et l'OMT), ne sont pas encore en mesure de fournir des politiques et des approches communes sur les questions de développement et de gestion touristique.

Considérant la préoccupation croissante des Etats parties à la Convention de 1972 sur cette question, M. Bandarin, Directeur du Centre du patrimoine mondial, a demandé à ses services une réflexion pour le biennium 2008/2009 qui débouchera sur des propositions et des recommandations pour concilier l'obligation juridique et morale de protection des sites et leur nécessaire ouverture au public le plus large.

Il est souhaité que cet exercice non seulement développe une gamme de méthodes de travail communes mais conduise également à l'adoption d'une série d'instruments de gestion qui formeront la base d'un programme du patrimoine mondial de gestion touristique et des visiteurs.

Ceci conduira à la formation d'un réseau d'experts se servant de méthodes similaires et travaillant sur des sites préalablement choisis du patrimoine mondial, formant le personnel du site aux méthodes communes.

Pour atteindre les résultats attendus, le Centre du patrimoine mondial, ses organes consultatifs et différents experts du domaine du tourisme et du patrimoine sont appelés à prendre part à la réflexion, qui se fera sous forme d'ateliers de travail : le premier s'est tenu en France du 6 au 8 mars 2008 ; le deuxième se tiendra en Suisse du 26 au 28 octobre prochains et le troisième est prévu en Inde au premier semestre 2009.

Une conférence internationale à la fin 2009 rendra compte de cette réflexion et permettra d'établir un programme d'action pour les années à venir.

2. Le cadre d'intervention française : la Convention France-UNESCO (CFU)

2.1 Mission et fonctionnement

La Convention France-UNESCO est un outil de coopération internationale en matière de patrimoine culturel et naturel, à travers lequel la France met à disposition de l'UNESCO une assistance technique et financière pour intervenir sur des sites culturels et naturels situés dans toutes les régions du monde. Signée en 1997, la Convention rassemble trois ministères (ministère des affaires étrangères et européennes, ministère de la culture et de la communication, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire), l'Agence Française de Développement, mais également des collectivités locales impliquées dans la coopération décentralisée en matière de patrimoine (région Centre, ville de Chinon, Lille Métropole, ville de Grenoble...), des associations de collectivités locales (Cités Unies France, Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire & Villes à Secteur Sauvegardé), des universités ou des établissements publics (parcs naturels régionaux...).

La plupart des projets portés par la Convention s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle : l'enjeu est d'investir dans la durée sur des projets à caractère démonstratif, pour dégager des enseignements méthodologiques (outils de gestion, modes de financement etc.) à l'attention des autres sites du patrimoine mondial.

La thématique transversale du tourisme a été inscrite dans le programme de la CFU en 2007.

2.2 L'atelier d'Arc et Senans et ses suites

Le premier des trois ateliers prévus par le Centre du patrimoine mondial sur cette thématique a été financé par le gouvernement français dans le cadre de la CFU. Il s'est tenu en France à la Saline Royale d'Arc et Senans (site du patrimoine mondial) du 6 au 8 mars 2008 sous le titre "Créer un cadre d'application".

Les questions liées à la gestion des sites et à la planification du développement touristique, ainsi que les modalités de financement et le système des concessions ont été abordées¹.

Suivant les recommandations d'Arc et Senans, la CFU a mis à disposition du Centre du patrimoine mondial un site Intranet pour assurer le suivi de l'atelier auprès des participants, créer un réseau des personnes impliquées dans ce processus, partager les documents et recueillir les données intéressantes en termes de bonnes pratiques.

2.3 Le groupe de réflexion français : objectifs et calendrier

Suite à l'atelier d'Arc et Senans la CFU s'est engagé également à coordonner un travail de réflexion sur les modalités pratiques de gestion touristique des sites du patrimoine mondial en France, qui comprendra un volet d'approfondissement de la connaissance de la situation actuelle des sites, un volet méthodologique et un volet opérationnel sur un certain nombre de sites.

Le groupe d'experts français du tourisme sera constitué avec l'objectif de

- piloter l'ensemble de la réflexion au niveau français,
- faire le lien avec l'Association nationale des biens du patrimoine mondial,

- produire un « livret blanc » à l'attention du Centre du patrimoine mondial, contribution française en vue de la Conférence internationale sur le tourisme et le patrimoine mondial prévue en 2009.

Sont invités à être membres du groupe de travail français :

- un représentant de la ville du Havre
- un représentant de la ville de Provins
- Mr Renée Ressouches et Mr Jacques Lemarec, Direction du Tourisme
- Mme Anne Vourc'h, directrice du réseau des Grands Sites de France
- Mme Marina Santelli, responsable du développement du Centre des Monuments Nationaux
- Mr Marc Plocki, responsable du service des publics au musée d'Orsay
- Mr Pierre-André Lablaude, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Domaine de Versailles
- Mr Yves Quéguiner, directeur du département Ingénierie, Comité Régional de Tourisme Paris- Ile-de-France
- Mr Valéry Patin, Université Paris I, expert Unesco et Banque Mondiale, économie et gestion du patrimoine
- un représentant de l'Association Nationale des biens du patrimoine mondial
- un représentant de « Terres d'aventure »
- un représentant de « Arts et Vie »

La première réunion se tiendra le 23 septembre 2008 ...

Trois ou quatre réunions seront ainsi organisées entre septembre 2008 et novembre 2009.

2.4 Première réunion : ordre du jour

- Présentation de l'initiative du Centre du patrimoine mondial. Résultats d'Arc et Senans. Enjeux et objectifs d'un groupe français.
- Rappel des trois volets d'intervention à prendre en compte par le groupe :
 - Le volet des valeurs et principes liés aux sites du patrimoine mondial.

Il s'agit surtout de la question de leur partage et leur communication aux visiteurs (via l'industrie touristique).

Sur ce premier volet, il ne faut pas oublier que les principes généraux existent déjà : il faut appliquer les chartes internationales qui existent et trouver les moyens pour que ces chartes soient intégrées dans la planification sur les sites.

Les valeurs et principes ont été fortement réaffirmés lors du premier atelier d'Arc et Senans et pourront faire l'objet d'ultérieures réflexions au sein du « core groupe (le group d'experts internationaux en charge du pilotage de l'Initiative du Centre du patrimoine mondial) ».

Ces valeurs doivent néanmoins être rappelées lors de la première réunion du groupe français.

- Le volet économique et financier.

Les principes généraux doivent pouvoir s'appliquer en tenant en compte de la valeur économique des sites.

Il est important de définir comment établir une analyse économique des sites, d'introduire le concept de business management auprès des équipes, de dresser un corpus des sources de revenus financiers pour les sites.

Il est impératif d'intégrer cela pour que l'UNESCO et les sites soient des partenaires crédibles vis-à-vis de l'industrie.

La question reste ouverte sur le *comment intégrer* ces éléments dans les équipes des sites. Il faut passer par l'analyse des modes opératoires pour trouver les ressources financières ; les méthodes pour les partager ; faire des études complémentaires.

Ce travail d'ouverture vers le secteur économique aidera au renforcement des capacités.

C'est sur ce volet en particulier que le groupe français est appelé à travailler : le fait de pouvoir appliquer la théorie à un nombre limité de sites qui bénéficient de conditions de gestion relativement homogènes, permet un approfondissement de cette thématique qui n'est pas possible au niveau mondial.

- Le volet du maintien de l'équilibre entre conservation et ouverture au public (gestion des sites).

Ce volet peut également faire l'objet d'un approfondissement (dans les pratiques, les modalités d'accueil sur les sites, les aménagements physiques...) à travers les exemples des sites en France.

Le premier pas est d'établir un recueil d'expériences et de produire un guide de bonnes pratiques. La liste d'échange entre tous les participants aux ateliers sera l'outil pour commencer ce recueil.

- Les sites du patrimoine mondial en France : approfondissement de la connaissance de leur situation
 - Présentation d'un état de lieux des connaissances actuelles sur leur mise en tourisme
 - Quels utiles communs pour mieux connaître ?
- Etablissement d'une méthodologie, de modalités et du calendrier de travail